

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **VOI 001-1043/09/CC**

### **■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes n°03/1082 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de La Ciotat pour l'aménagement de la Place Esquiros**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de réaliser l'aménagement de la place Esquiros et du carrefour attenant, et dans le but d'améliorer la cohérence et la coordination de cette opération, la Ville de La Ciotat et MPM ont souhaité procéder dans le cadre d'une convention de groupement de commandes valant mandat.

Ainsi, la Ville de La Ciotat confie à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, agissant en son nom et pour son compte, la conduite des opérations relevant de sa compétence (réseaux de collecte des eaux pluviales, d'éclairage, et équipements d'agrément et paysagers).

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement, la convention constitutive d'un groupement de commandes n° 03/1082 a été conclue entre les deux collectivités et rendue exécutoire le 12 août 2003.

Cette convention détermine les conditions de fonctionnement du groupement de commandes que les parties constituent en vue de la réalisation de l'opération envisagée.

En particulier, son article 3, relatif à l'enveloppe financière prévisionnelle, prévoit un coût d'opération de 329 474 euros, répartis en :

- 228 377 euros pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- 101 097 euros pour la Ville de La Ciotat.

Compte tenu des évolutions de programme et de l'augmentation consécutive de l'enveloppe, MPM a affecté, par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, et d'un commun accord avec la Ville de La Ciotat, une enveloppe complémentaire, portant la nouvelle Autorisation de Programme à 555 065 euros.

Au terme de l'avant-projet, le coût d'opération validé par la Ville de La Ciotat et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est arrêté à 555 065 euros répartis comme suit :

- 441 065 euros (dont 90 964 euros de TVA) à la charge de MPM
- 114 000 euros (net de TVA) à la charge de la Ville de La Ciotat

En conséquence et au vu des coûts prévisionnels définitifs d'opération, il convient d'adapter la convention en modifiant les articles 3, 9 et 10 de la convention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2003 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de La Ciotat et la Communauté Urbaine MPM .
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004 approuvant l'affectation d'une autorisation de programme complémentaire ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de La Ciotat du 30 janvier 2006 autorisant la modification de l'autorisation de programme,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient, à l'issue des études d'avant-projet, d'actualiser la convention constitutive d'un groupement de commandes n° 03/1082 dans son article 3, relatif à l'enveloppe financière prévisionnelle globale, et son article 9, relatif à la détermination du coût, ainsi que de supprimer l'article 10 relatif à la rémunération de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé à la convention constitutive d'un groupement de commandes n° 03/1082.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa  
La Vice-Présidente Déléguée  
à la Voirie et aux grandes  
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation  
Le Président délégué à la commission  
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme  
Le Président de la Communauté urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI